

Fiche de procédure

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2014/2932(RSP)
Procédure terminée	
Position que doit adopter l'Union européenne au sein du comité mixte institué par l'accord entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la Confédération suisse, d'autre part, sur la libre circulation des personnes en ce qui concerne la modification de l'annexe II dudit accord sur la coordination des systèmes de sécurité sociale	
Sujet	
4.10.10 Protection social, sécurité sociale	
6.40.01 Relations avec les pays de l'EEE/AELE	
7.10 Libre circulation et intégration des ressortissants des pays-tiers	
Zone géographique	
Suisse	

Informations techniques	
Référence de procédure	2014/2932(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Étape de la procédure	Procédure terminée